

Compte-rendu CDE du 22.07.2011 formation "Eolien"

Communes	Opérateur	CDE	Décision CDE	Résultats
Guiscard	Maïa Eolis	22/07/2011		<p>Avis ADEME : Le projet n'apporte pas assez de réflexions sur le thème des économies d'énergie, y compris au niveau des mesures d'accompagnement proposées pour les collectivités. La logique voudrait que la présentation du projet soit porteuse en matière d'économie d'énergie et il faudrait informer davantage les élus des retombées économiques de l'éolien. Une approche sur le thème de l'énergie et l'effet de serre serait souhaitable.</p> <p>Avis DDT de l'Oise, en charge de la présidence du Conseil Départemental de l'Energie : Informe que les élus locaux (Maires, CCPN) souhaitent l'abandon de la zone C sur laquelle est implantée le projet et une modification de la zone A de la ZDE. Il existe une forte opposition locale relayée par les associations. La DDT invite fortement l'opérateur à se rapprocher des élus pour pouvoir travailler sur ce projet en toute concertation. Elle précise également en fin de séance, que les prochains permis seront soumis au régime ICPE, le permis prendra en compte la partie paysage après les avis de la DREAL et du STAP ainsi que la consultation de l'Aviation civile et de l'Armée de l'air. La procédure ICPE prendra en compte les aspects risques, bruit et pollution. Le recueil de l'avis de l'Autorité environnementale et la gestion de l'Établissement public seront effectués dans le cadre de la procédure ICPE.</p> <p>Avis RTE : demande quelques précisions techniques quant au raccordement</p> <p>Avis de l'ARS : l'étude d'impact fait foi concernant les contraintes en matière d'impact acoustique. Prône plutôt l'éloignement que le bridage des éoliennes proposé par Maïa Eolis.</p> <p>Avis de la DGAC : favorable</p> <p>Avis de la DREAL : remarques transmises par Mme Clairville en séance (Voir ci-dessus). La DREAL saisie par Monsieur le Préfet d'un courrier de la CCPN, prépare un projet de réponse.</p> <p>Avis Président de l'Union des Maires de l'Oise : la commune de Guiscard susceptible d'accueillir les éoliennes sur son territoire est opposée à ce projet, toutes les communes limitrophes y sont également opposées.</p> <p>Avis ROSO : relaie également l'opposition de l'association locale sur ce projet. Estime que les contraintes environnementales sont trop fortes. Souhaiterait qu'il existe une approche bilan-carbone. Pose la question de l'impact sonore. <u>Réponse Maïa Eolis</u> : une personne s'occupe de cette thématique dans notre société</p> <p>Avis du STAP : La création de cette zone à 3 km d'une autre zone existante génère un impact trop important dans un paysage. A moins de 3 km d'édifices classés, il y a une visibilité relativement importante sur la cathédrale de Noyon. <u>Réponse Maïa Eolis</u> : la similitude entre les deux parcs est volontaire afin de minimiser l'impact sur le paysage.</p> <p>Conclusion : suite aux remarques du Conseil, la Société Maïa Eolis prend note des remarques et étudiera comment donner suite à son projet. Elle doit prendre très vite contact avec les élus locaux afin d'échanger sur ce projet.</p>